



DECISION N° 2023-471

**Marché 2022-101 lot 07 Travaux relatifs à la maison
des associations - Mairie Quartier Est - Acte
modificatif n°1**

Direction Commande Publique et Achats
Division Marchés Publics

Le Maire,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Vu les articles L2122-23 et L2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux Adjointes et/ou Conseillers Municipaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

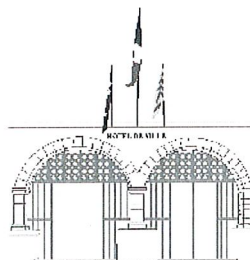
Vu l'arrêté du Maire en date du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François Dussaubat, Adjoint au Maire,

Considérant que par décision du Maire en date du 20 avril 2022, un marché lancé selon la procédure adaptée, concernant les **Travaux relatifs à la maison des associations - Mairie Quartier Est, lot n°7 peinture sols souples**, a été conclu avec la **SARL ATELIER OLIVER**, ZAE Naturopôle 3, 4 Rue Gustave Eiffel, CS 10001, 66350 Toulouges, pour un montant de 25 357.48 € HT.

Considérant qu'en cours d'exécution des modifications doivent être réalisés :

Considérant qu'afin de rester dans l'équilibre du marché, sera supprimé dans la salle 4 le ragréage, les sols souples ainsi que les plinthes (remplacés par le carrelage).

Considérant que le cout de ces modifications génère une moins-value de 2 559.86 € HT portant le montant du marché à 22 797.62 € HT, soit une baisse de 10.10% après cet acte modificatif n°1.



ECONOMIE DU MARCHÉ

| Montant initial HT du marché | Acte modificatif HT n°1 | Marché HT après Acte modificatif 1 | % Baisse |
|------------------------------|-------------------------|------------------------------------|----------|
| 25 357.48 € | -2 559.86 € | 22 797.62 € | 10.10% |

DECIDE

ARTICLE 1 :

De conclure, selon les termes de l'article R.2194.8 du Code de la Commande Publique, un acte modificatif n°1 au lot 07 du marché 2022-101, avec la société **SARL ATELIER OLIVER**, ZAE Naturopôle 3, 4 Rue Gustave Eiffel, CS 10001, 66350 Toulouges, d'un montant de **-2 559.86 € HT** soit une moins-value de 10.10% du montant initial du marché, portant le montant total du lot 07 à 22 797.62 € H.T après cet acte modificatif n°1.

ARTICLE 2 :

Le présent acte modificatif prend effet à compter du de sa notification au titulaire du marché.

ARTICLE 3 :

Les clauses et conditions du contrat initial (et des précédents actes modificatifs éventuels) demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent acte modificatif.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services,
Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services,
Monsieur le Receveur Municipal,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Fait à Perpignan, le **04 MAI 2023**

ID Télétransmission : 066-216601369- 20230504-171861-AU-1-1

Accusé reçu le : **04 MAI 2023**

Affiché le : **04 MAI 2023**

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

